

## **BAREME HONORAIRES AU 01/04/2017**

### **TRANSACTION**

*TVA Incluse au taux en vigueur/ Honoraires à la charge de l'acquéreur*

De 0 € à 150 000 €	10 % TTC du prix de vente
De 151 000 € à 500 000 €	6% TTC du prix de vente
De 501 000 € à 1 200 000 €	5% TTC du prix de vente
A partir de 1 200 000 €	4% TTC du prix de vente

### **LOCATION A L'ANNEE**

Mandat de location : communication (sites internet, panneau, vitrine), visites, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux d'entrée et de sortie.

Charge propriétaire : 9 % TTC du loyer annuel hors charges

Charge locataire : 9 % TTC du loyer annuel hors charges

Ce barème est plafonné par la loi ALUR du 24 Mars 2014 et suivant décret n° 2014-890 du 1 Août 2014 à 13€ du m<sup>2</sup> loué en zone tendue soit : St Nazaire, Pornichet, La Baule, Le Pouliguen, Le Croisic, Guérande..

### **LOCATIONS SAISONNIÈRES**

Commission agence 20 % TTC du montant de la location à la charge du preneur.